

RAPPORT ALTERNATIF DES ONG / MADAGASCAR

ERRATUM

1. Page 37, au paragraphe « respect du contradictoire », le rapport parle d'"un" cas de jugement d'un détenu par défaut. Il faut rectifier par « 146 » devant les Cours criminelles ordinaires en 2005 alors que les intéressés sont des personnes en détention.

2. Page 30, le rapport demande que les institutions médico-légales soient dotées de moyens. Il faut rectifier par ceci: « les institutions médico-légales sont à créer et à doter de moyen. Les autopsies sont effectuées par des médecins de ville ».

3. Page 37, point 5.1. détentions de longue durée: En 2005, les statistiques pour les cours criminelles spéciales sont : sur 6586 accusés, 4 770 ont été acquittés, soit 72%.